

Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité



Electricity Sector Regulatory Agency

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2008

S O M M A I R E

INTRODUCTION GENERALE

- I. Suivi des projets liés à la politique de développement de l'offre d'énergie électrique
- II. Suivi des études relatives à la politique de développement du secteur de l'électricité
- III. Le suivi de la concession de AES-SONEL
- IV. Suivi des activités relatives à la politique d'ouverture du marché de l'électricité
- V. La rationalisation de la gestion et de l'amélioration du cadre de travail de l'Agence

CONCLUSION

Introduction générale

Au cours de l'exercice 2008, le secteur de l'électricité a été marqué par une légère amélioration de la qualité et de la continuité de service, notamment dans les grandes métropoles.

Par contre, les grands projets structurants attendus du secteur n'ont pas connu d'évolution significative dans leur programmation. Cette situation risque à court terme de créer un déséquilibre durable entre l'offre et la demande d'électricité dans le réseau interconnecté-sud.

Du côté de AES-SONEL, on a noté au mois de septembre 2008 un changement de management à la Direction générale avec l'arrivée de M. BRIAN Rich, en remplacement de M. Jean David BILE, nommé Président de la Société AES AFRICAN POWER COMPANY.

Pour les consommateurs, l'on aura noté un accroissement substantiel du nombre de branchements (54.874 branchements en 2007 et 38.888 branchements pour les 9 premiers mois de l'exercice 2008), ainsi qu'une légère amélioration de la relation commerciale entre l'opérateur et ses clients.

Les activités de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), quant à elles, se sont déroulées conformément aux orientations du Conseil d'Administration, en sa 17^{ème} session ordinaire tenue les 19 et 20 juin 2008. Il s'est alors agi pour l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité, de poursuivre l'opérationnalisation effective des stratégies permettant de soutenir le développement durable de l'offre d'énergie électrique, de mettre à la disposition des acteurs institutionnels et des opérateurs du secteur de l'électricité l'ensemble des instruments techniques, juridiques, économiques et financiers permettant d'assurer une régulation saine du secteur de l'électricité, d'intensifier les contrôles au niveau de AES-SONEL afin de garantir aux usagers une continuité et une qualité de service aux tarifs attrayants et, enfin, de soutenir l'action de l'Etat dans ses objectifs de lutte contre la pauvreté, en facilitant l'accès à l'électricité à un plus grand nombre et d'accompagner la croissance de l'économie nationale.

Au terme de l'exercice 2008, la réalisation des objectifs fixés se présente de la manière suivante :

I. Suivi des projets liés à la politique de développement de l'offre d'énergie électrique

Les actions majeures réalisées par l'Agence au titre de l'exercice 2008 ont porté, entre autres, sur le suivi du développement des projets thermiques de Dibamba et Kribi, ainsi que le projet d'électrification rurale décentralisée dans la région de Rumpi « projet ERD-Rumpi »

a. Projets des centrales thermiques de Dibamba et Kribi

Il a été créé au sein de l'Agence une Cellule de projet afin d'assurer un suivi optimal et efficace du développement et de la construction à Dibamba de la Centrale HFO de 88 MW équipée de moteurs diesel de 11 MW chacun convertible au gaz, et à Kribi, d'une centrale thermique à gaz de 216 MW extensible à 330 MW équipée de moteurs diesel fonctionnant au gaz, ainsi que des lignes de transport associées.

Les activités de l'Agence concernant ces projets ont porté sur l'analyse du dossier d'obtention des titres présenté par KPDC, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 061/Cab/MINMEE du 30 juin 2001. Ce dossier comprenait : les statuts de la société, l'étude d'impact environnemental du projet, l'étude économique et financière, les projets de contrats de licences de production d'électricité et de licence de vente d'électricité haute et moyenne tension.

A l'examen dudit dossier, l'Agence a jugé bon de réaliser des études exhaustives sur un certain nombre de points, notamment sur l'audit du prix du gaz fourni par SNH/PERENCO, sur la revue juridique et financière des contrats de licence de production et de vente d'électricité, sur l'analyse du contrat d'achat d'électricité (PPA) entre KPDC et AES-SONEL :

- **Audit sur le prix du gaz** : le rapport final de l'audit transmis par le Consultant Gaffney, Cline & Associates (GCA) le 22 juillet 2008 a révélé que la méthode de fixation du prix du gaz destiné à l'alimentation de la centrale de Kribi est objective, transparente, et repose sur la prise en compte, de façon optimale, des coûts matière nécessaires à l'alimentation de la centrale en gaz ;
- **Support juridique pour la revue des documents contractuels de KPDC** : le rapport final de l'étude réalisée par le Consultant Me ILan DUNSKY a été transmis à l'Agence le 25 juillet 2008. Ce document a permis à la cellule de

projet de finaliser l'analyse sur le plan juridique du dossier de demande de titres.

- Support **financier pour la revue du contrat d'achat d'électricité produite par KPDC** : cette étude n'a pas été réalisée par manque de financement. Toutefois, l'analyse du PPA est en cours à l'Agence.

Parallèlement, l'Agence a participé aux travaux conduits par le Gouvernement et portant sur le conseil au Gouvernement dans le cadre de la revue des avenants aux contrats de gaz GSA1 et GSA2, et la création de la société KPDC (statuts, convention d'actionnaires).

Pour ce qui est de l'état d'avancement des projets de Dibamba et Kribi, il conviendrait de signaler que les contrats de licences de production et de vente d'électricité ont été finalisés par l'Agence. KPDC a soumis lesdits contrats à la non-objection des bailleurs de fonds du projet avant leur transmission par l'Agence au MINEE pour signature.

Les travaux de construction de la centrale de Dibamba ont commencé le 15 août 2008. L'entrée en production de la centrale est prévue en juin 2009 pour le 1^{er} bloc de 44 MW et en janvier 2010 pour le 2^{eme} bloc de 44 MW.

Quant au projet de Kribi, le démarrage des travaux reste conditionné par la signature des avenants aux contrats GSA1 et GSA2.

b. **Projet ERD-RUMPI**

Le projet ERD-RUMPI bénéficie d'un don de la Facilité Energie de la Commission Européenne (convention n° 9.ACP RPR.49/17 signée le 5 août 2008 entre la Commission des Communautés Européennes et l'Agence d'Electrification Rurale) et d'un cofinancement mis en place par le Gouvernement camerounais.

Sur une période de quatre années (2008-2011), ce projet permettra l'accès à l'énergie électrique dans une centaine de localités de la province du Sud-ouest pour plus de 10.000 ménages, à partir de différentes options technologiques (petites centrales hydroélectriques, raccordement au réseau interconnecté national, énergie solaire, etc.) et de schémas organisationnels et tarifaires innovants.

Le coût du projet est estimé à FCFA 8 820 609 900 dont FCFA 4 341 504 405 financé par l'Union Européenne (soit 49,22%) et 4 479 105 495 par le Gouvernement (soit 50,78%).

Le projet ERD-RUMPI privilégie le partenariat public-privé aussi bien dans le cadre du montage institutionnel que dans l'exploitation des systèmes électriques.

En tant que maître d'œuvre du volet régulation du projet, l'ARSEL est notamment chargée :

- de la réalisation des études nécessaires au développement de l'électrification rurale : élaboration du manuel des procédures, schémas tarifaires hors concession AES-SONEL, business plan, normes et standards allégés ;
- de l'information/sensibilisation des PME nationales sur les opportunités de la réforme du secteur de l'électricité et les procédures ;
- du suivi et du contrôle des opérateurs d'électrification rurale.

Les activités de l'Agence au titre de l'exercice 2008 se sont concentrées sur:

- la nomination d'un directeur du projet et du staff technique comprenant des compétences suivantes : ingénieurs, économistes et juristes.
- l'acquisition du matériel informatique ;
- l'acquisition du véhicule du projet ;
- le lancement de la consultation restreinte en vue de l'élaboration du manuel des procédures et des schémas tarifaires en zone rurale.

En 2009, l'Agence envisage de poursuivre la réalisation des objectifs du projet notamment la mise à la disposition des acteurs de l'électrification rurale d'un manuel des procédures, des business plans types, des contrats types de concession et d'autorisations d'électrification rurale, etc.

Une attention particulière sera portée au renforcement des capacités du personnel de l'Agence affecté au projet. Ceci se traduira notamment par leur implication aux différentes études, l'assistance aux réunions de chantier pendant la construction des ouvrages électriques, les contrôles des opérateurs d'électrification rurale, les séances de formation sur le volet régulation prévues à l'étranger. *(Voir annexe pour l'état d'avancement du projet).*

c. Autres projets hydroélectriques

Les grands projets structurants attendus du secteur n'ont pas connu d'évolution significative dans leur programmation. Les actions de l'ARSEL se sont limitées, pour la plupart du temps, à participer aux réunions des différents comités mis en place

par les parties prenantes. A cet effet, l'ARSEL a apporté l'expertise nécessaire pour l'avancement des différents projets. On citera entre autres :

- **Le projet hydroélectrique de Lom-Pangar** dont la société EDC assure la maîtrise d'ouvrage est constitué d'un barrage réservoir d'une capacité de 7 milliards m³, couvrant une superficie de 610 km, et d'une centrale hydroélectrique en pied de barrage de 25 à 30 MW desservant la province de l'Est via une ligne 90 kV-110 km Lom-Pangar - Bertoua. Les études techniques et environnementales complémentaires sont en phase finale. Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) reste attendu.

Compte tenu du retard enregistré dans le démarrage des travaux, l'Agence a des réserves quant à la date de mise en eau de l'ouvrage prévue par EDC en 2012. En effet, certains préalables devraient déjà avoir été réalisés par EDC notamment la publication du PGES, l'évaluation de la redevance hydraulique nécessaire au remboursement des prêts qui seront contractés dans le cadre de ce projet, le bouclage du financement en cette période de crise internationale, etc.

- **La centrale hydroélectrique de Nachtigal** d'une capacité de 300 MW a été confiée au consortium Rio Tinto Alcan (RTA). Sa réalisation reste conditionnée par le calendrier d'exécution du projet de barrage réservoir de Lom-Pangar.
- **La centrale hydroélectrique de Memvé'Elé** sur le fleuve Ntem d'une capacité de 200 MW a été confiée au consortium Globelec/Sud Energie. L'étude au moindre coût de cet aménagement prévoit la mise en exploitation de cette centrale en 2015. Cette planification devrait être confirmée dans le PDSE 2030 dont l'actualisation est programmée en 2009. Le consortium Globelec/Sud Energie a engagé récemment avec AES-SONEL des discussions relativement au contrat d'achat d'électricité.
- **La centrale hydroélectrique de Colomines sur la Kadey** d'une puissance de 12 MW sera développée par le promoteur Hydro-Est avec lequel le Gouvernement a signé en juin 2006 un protocole d'accord. Aucune évolution sensible n'a été enregistrée à ce jour.

Des actions pertinentes de promotion de l'offre d'électricité seront réalisées au cours de l'exercice 2009. Celles-ci se traduiront, notamment par l'élaboration, la publication et la vulgarisation des guides de l'investisseur et du consommateur, ainsi que l'optimisation du site web de l'Agence. Des appels d'offres seront lancés par l'Agence dans le cadre de la production indépendante d'électricité, et des

contrats de concession ou de licence seront délivrés aux opérateurs des centrales thermiques de Dibamba et de Kribi (en cours), ainsi que des centrales hydroélectriques de Memvé'élé, de Nachtigal et de Colomines, éventuellement.

II. Suivi des études relatives à la politique de développement du secteur de l'électricité

Les actions de l'ARSEL se sont concentrées sur le démarrage des activités du Projet de Développement du secteur de l'énergie (PDSEN)

La Banque Mondiale a accordé au Gouvernement Camerounais un financement de l'ordre de 12 milliards de FCFA pour le renforcement des capacités des acteurs institutionnels du secteur de l'électricité. L'Agence bénéficie dans ce cadre d'un financement de 1,8 milliard de FCFA.

Activités du PDSEN

Les activités suivantes sont prévues au sein de l'Agence dans le cadre du projet PDSEN :

- le recrutement d'un Responsable administratif et financier et d'un comptable ;
- la conception et la mise en place d'un système d'informations à l'Agence ;
- la mise en place d'un manuel de procédures de régulation ;
- le développement d'un modèle de tarification du transport et d'accès au réseau de transport ;
- le développement du modèle économique financier de suivi du secteur de l'électricité ;
- l'assistance à l'ARSEL dans le cadre de la mise en place du Gestionnaire des Réseaux de Transport (GRT) ;
- le développement du modèle économique financier de suivi des concessions¹ ;
- la finalisation du cadre juridique du secteur de l'électricité² ;
- l'évaluation du plan d'affaires de AES-SONEL pour la période 2007-2011 ;

¹ Activité financée dans le cadre du PPIAF à hauteur de 100 millions FCFA

² Activité évacuée et financement affecté au volet formation

- le contrôle de l'exécution annuelle du contrat de concession et de licence ;
- l'audit comptable et financier des comptes de AES-SONEL : exercices 2001-2007 ;
- le contrôle du programme d'investissement de AES-SONEL ;
- l'audit technique des installations de production, de transport et de distribution d'électricité ;
- le développement des réseaux (réseau local, intranet, Internet, téléphonique), et du site web de l'ARSEL.

Etat d'avancement du PDSN

Recrutement du Responsable administratif et financier et du comptable : l'Agence a procédé à la sélection du comptable et du Responsable administratif et financier au terme d'un processus d'appel à candidature lancé au mois d'avril 2008. Les contrats y relatifs ont été soumis à la non objection de la Banque mondiale.

Constitution d'une banque de données sur le secteur de l'électricité : la mise sur pied de la banque de données entamée en 2004 a pris véritablement forme cette année. La mise en œuvre de cette activité a fait l'objet d'un séminaire sur les systèmes d'information à l'intention des cadres de l'Agence. Au terme de cette formation, le comité de pilotage chargé de mettre en place le système d'information a été institué à l'Agence et la Direction des Etudes a été renforcée à travers l'affectation de M. Salomon DJANGOUA.

Autres activités programmées au cours de l'exercice 2008 : l'Agence a soumis à la non-objection de la Banque mondiale plusieurs termes de références dont les études seront réalisées au courant de l'exercice 2009. Il s'agit notamment, de l'élaboration du manuel de procédures de régulation, le développement d'un modèle de tarification du transport et d'accès au réseau de transport, le développement du modèle économique financier de suivi du secteur de l'électricité, l'assistance à l'ARSEL dans le cadre de la mise en place du Gestionnaire des Réseaux de Transport (GRT).

D'autres termes de référence seront élaborés au cours de l'exercice 2009. Le PDSN permettra à l'Agence d'acquérir des outils de régulation en vue d'apporter une efficacité dans son action : modèle de planification pour suivre et approuver la programmation des futurs investissements, modèles économiques et financiers, manuel des procédures de régulation, etc.

III. Le suivi de la concession de AES-SONEL

a. Performances de l'opérateur AES-SONEL

Le chiffre d'affaires de AES-SONEL a connu une certaine embellie au cours des derniers exercices, passant de 150.917.220.373 FCFA en 2006, à 154.349.354.820 FCFA en 2007, soit une augmentation de 2,27% et à 165.000.000.000 en 2008, soit une augmentation de 6,45% due essentiellement à une croissance des ventes basse tension. La puissance installée est de 933 MW dont 719 MW provenant des centrales hydroélectriques avec un taux de disponibilité de 84,99% et un taux d'incident de 3,8%, et 214 MW provenant des centrales thermiques avec un taux de disponibilité de 79,78% et un taux d'incident de 18,88%. La longueur totale des lignes de transport est de 23 576 km répartie comme suit : 10 560 km (BT), 11 135 km (MT) et 1881 km (HT). Le taux d'énergie non distribuée est passé de 0,57% (2006) à 0,55% (2007), pour un objectif fixé à 0,6%. Pendant la même période, le nombre d'incidents de durée supérieure à 3 mn a diminué de 6%, passant de 2918 à 2742. Le temps équivalent de coupure sur incident a lui aussi diminué de 7%, passant de 40h à 37h.

b. Révision des tarifs de vente d'électricité basse tension et moyenne tension au titre de l'exercice 2008

Il conviendrait de préciser que les tarifs accordés à AES-SONEL avaient été gelés depuis 2003, y compris notamment l'abandon par l'opérateur de la dernière augmentation contractuelle de 7,5% hors inflation, en compensation de la mauvaise qualité de service et des considérations sociales.

La nouvelle grille tarifaire a, notamment amélioré la facture électrique des populations à faibles revenus. En effet, plus de 310.000 abonnés sur les 500.000 que comptent AES-SONEL ont bénéficié des réductions grâce à cette révision.

Par ailleurs, la nouvelle grille tarifaire a supprimé la saisonnalité des tarifs très critiquée par les opérateurs économiques, surtout ceux de la partie septentrionale du pays. De même, la prime fixe a été supprimée pour les opérateurs basse tension non domestiques. En moyenne tension, l'uniformisation de la prime fixe a été consacrée.

c. Le contrôle de la concession

Des descentes sur le terrain et dans les installations électriques de AES-SONEL sont faites de manière régulière pour contrôler le niveau d'exécution des obligations contractuelles de l'opérateur, ainsi que la qualité des informations transmises à l'ARSEL sur les investissements, la qualité de service et les performances de l'opérateur.

S'agissant de la continuité du service, les conditions atmosphériques, couplées à un élagage insuffisant ou à la défectuosité du matériel de réseau, ont été les principales causes d'incidents. Ce diagnostic a été confirmé lors des récentes missions de contrôles réalisées dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord de l'Adamaoua et de l'Est. La qualité de service quant à elle demeure très dégradée dans les centres isolés.

Les contrôles effectués dans six (6) régions ont pu démontrer que le programme d'investissement annoncé par AES-SONEL pour 2008 s'est réalisé à moins de 50 %. Sur 228 projets attendus dans les électrifications nouvelles, seuls 35 ont été réalisés. Le plan d'affaires subit des modifications très importantes chaque année sans que les consommateurs n'en ressentent l'effectivité des résultats. Or, la demande d'augmentation des tarifs est déjà introduite pour l'année 2009. Les dépenses d'investissement réalisées jusqu'alors par AES-SONEL sont beaucoup plus concentrées dans les études. Conséquence, l'accès à l'électricité reste lointain pour plusieurs localités.

Sur le plan commercial, les consommateurs enregistrent encore des difficultés pour bénéficier d'un branchement ou d'un abonnement. Les écueils sont encore légion en matière d'accueil et de réponse aux réclamations. Le personnel reste insuffisant à AES-SONEL pour soutenir le programme d'investissement et de maintenance.

Par ailleurs, les descentes dans les barrages réservoirs ont révélé une fois de plus une gestion approximative des eaux, ce qui laisse présager en 2009 des déficits d'énergie.

Au cours de l'exercice 2009, l'Agence continuera à exercer ses missions de suivi et de contrôle des activités de AES-SONEL afin, d'une part, de garantir aux consommateurs un service de qualité et à moindre coût à travers des réaménagements tarifaires (notamment la prime fixe) et, d'autre part, de prévenir les abus de position dominante des grands opérateurs du secteur de l'électricité. A cet égard, deux audits technique d'une part, comptable et financier d'autre part,

seront conduits, ainsi que des évaluations de la mise en œuvre du plan d'affaires, du programme d'investissement et des obligations contractuelles de AES-SONEL.

d. La défense des intérêts des consommateurs

L'Agence a procédé depuis l'année 2006 à environ 150 arbitrages de tous genres relatifs à la qualité de service, aux sinistres et aux impayés. Dans le même ordre d'idées, des arbitrages entre AES-SONEL et certains de ses grands comptes (CICAM, HEVECAM, CONGELCAM, Sinistrés du marché Congo à Douala, etc..) ont été rendus par l'Agence et ont permis aux

S'agissant des perspectives de son action au cours des prochains mois, l'Agence envisage de continuer à réaliser des actions significatives dans les domaines de la protection des intérêts des consommateurs. Dans cette optique, l'ARSEL élaborera une plateforme pour le renforcement des capacités de leurs associations dans le cadre du Comité Consultatif, de manière à leur permettre de mieux participer aux décisions de régulation, en même temps qu'elle poursuivra ses missions d'arbitrage des différends entre opérateurs et consommateurs.

IV. Suivi des activités relatives à la politique d'ouverture du marché de l'électricité

Comparativement à l'exercice 2007, le secteur de l'électricité a connu au cours de l'année 2008, une nette évolution dans l'ouverture du marché de l'électricité. On a noté, entre autres, l'avènement d'un nouvel opérateur *KPDC*, la promotion de l'électrification rurale avec des *projets ERD-RUMPI*, et la mise en place prochaine du fonds d'énergie rurale.

Avec la mise en place en 2009 du gestionnaire du réseau de transport, l'Agence envisage de disposer de l'ensemble des outils nécessaires à l'ouverture du secteur. Il s'agit notamment, des comptes séparés et audités de AES-SONEL, des modèles économiques et financiers du secteur de l'électricité et de la concession de AES-SONEL. Les activités programmées concernent :

- l'actualisation de l'inventaire des immobilisations de AES-SONEL ;
- la séparation comptable des activités de AES-SONEL ;
- la mise en place du gestionnaire du réseau de transport.

a. Inventaire et évaluation des immobilisations concédées à AES-SONEL

Après l'inventaire physique des actifs concédés réalisé en 2006 par AES-SONEL, les travaux d'évaluation par le consultant avaient effectivement démarré en 2007 et se sont achevés en 2008. Ils ont consisté en :

- la validation de l'inventaire physique des actifs concédés ;
- la mise à jour du fichier des immobilisations techniques et non techniques ;
- l'examen du cadre juridique du secteur de l'électricité, la fiscalité applicable et les ententes contractuelles entre l'Etat et l'opérateur pour procéder à la séparation des actifs immobilisés par activité en distinguant les biens de retour, les biens de reprise et les biens propres ;
- la réévaluation de l'ensemble des biens concédés, la détermination de leurs valeurs historiques et de leur durée de vie restante probable.

A ce jour, le fichier d'immobilisations concédées a été mis à la disposition des parties prenantes (sous forme papier et sous forme digitalisé) au contrat de concession. Il reste à gérer l'intégration et la tenue à jour dudit fichier.

b. Séparation comptable des activités de AES-SONEL

Au cours du mois de mars 2008, le Ministère des Finances a signé le CONTRAT N° 60/MINFI/ CTPL/ PPPCRP/Mars 2008 avec le groupement CERFI/IDC/ECA marquant le début des travaux pour l'assistance à l'ARSEL au projet de séparation comptable des activités de AES-SONEL.

A ce jour, on note que :

- le périmètre des activités de AES-SONEL est défini ;
- les principes comptables ont été définis et validés ;
- un calendrier de l'implémentation de la comptabilité a été reçu de AES-SONEL. Et, une mission de contrôle est programmée dans les prochains jours.

Enfin, il reste entendu, dans tous les cas, que la comptabilité des activités de AES-SONEL sera séparée dès le 1^{er} janvier 2009.

c. Mise en place d'un Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité

Compte tenu de la complexité du marché de l'électricité, l'Agence a décidé de recourir aux services d'un Consultant devant l'assister dans la mise en place du GRT. Cette activité sera financée dans le cadre du PDSEN.

Quant au processus de mise en œuvre du GRT, une feuille de route ci-dessous a été dressée de commun accord avec la Direction de Gestion du réseau de transport d'Electricité de AES-SONEL, nouvellement créée. Cette feuille de route comporte les activités suivantes:

- constitution d'un Groupe de travail ARSEL/AES-SONEL pour diligenter l'établissement du gestionnaire des réseaux de transport d'électricité ;
- protocole d'accord ARSEL/AES-SONEL sur la feuille de route du GRT ;
- constitution de la filiale ;
- préparation, négociations contractuelles et signature du contrat de concession entre l'Etat et le GRT;
- démarrage des activités du GRT sur la base du protocole d'accord ARSEL/AES-SONEL cité ci-dessus ;
- gestion du système en conformité avec les procédures et règles établies et dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- établissement des règles et conditions de marché avec ARSEL et toutes les parties prenantes ;
- approbation des règlements du marché de l'électricité (ARSEL) ;
- constitution du Comité consultatif des opérateurs du marché ;
- constitution du Conseil d'Administration du GRT ;
- publication des opérateurs du marché de l'électricité ;
- installation d'un centre de conduite performant et de tous les appareils de mesure ;
- finalisation du cadre organisationnel et fonctionnel permettant au GRT de devenir une entité autonome.

Il reste entendu que le GRT sera créé sur le plan juridique en 2009 et que son autonomie ne sera effective qu'en 2011, lorsque tous les équipements seront installés.

V. Rationalisation de la gestion et l'amélioration du cadre de travail au sein de l'Agence.

Après approbation du budget de l'Agence par le Ministère de l'Economie et des Finances en fin février 2007, les activités menées se résument ainsi qu'il suit :

a. Approvisionnement en matériel de travail

Le matériel de travail est régulièrement fourni aux agents de l'ARSEL, notamment l'acquisition du matériel informatique haut de gamme (ordinateurs PC, portables et des imprimantes).

De même, la Direction générale a doté l'Agence de véhicules de mission de bonne qualité. Dans le cadre du projet ERD-RUMPI, l'ARSEL bénéficiera cette année d'un nouveau véhicule 4X4 double cabine.

b. Ressources humaines

Au 30 décembre 2008, l'Agence compte 73 agents dont 32 cadres. Un décès a été enregistré (M. KOUAKAM NIDJEO Nicaise).

Pour ce qui est de la formation, le personnel cadre de l'Agence a bénéficié des formations dans les domaines de la comptabilité, de la régulation économique et financière, et du financement des projets.

Avec le lancement de la consultation restreinte en vue de l'élaboration du plan de formation de l'ARSEL dans le cadre du PDSEN, les formations devront s'intensifier en 2009 dans des domaines aussi variés que les audits techniques, économiques, financiers et comptables, la tarification, le contrôle de la concurrence...

La Direction Générale a tenu également à décerner en fin d'année des récompenses à certains personnels de l'Agence à travers des témoignages de satisfaction avec bonification d'un échelon, des lettres de félicitations et d'encouragement.

VI. Comptabilité et finance

Le budget de l'ARSEL au titre de l'exercice 2008 a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de FCFA 1.397.354.263.

La masse salariale brute mensuelle est de 50.301.082 FCFA, soit 603.612.884 FCFA par an, représentant 43,20% du budget global.

Les salaires sont régulièrement payés. L'apurement de la dette se poursuit et un partenariat actif avec l'Administration fiscale et la CNPS s'est renforcé.

Conclusion

En dépit de nombreux désagréments que connaissent encore les consommateurs, des progrès notables sont enregistrés et l'avenir du secteur de l'électricité est plutôt prometteur. L'ARSEL demeure résolument engagée auprès des pouvoirs publics dans la recherche des solutions pour parvenir le plus tôt possible à des résultats significatifs./-